



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

22 NOVEMBRE 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

| | |
|---|-----------------|
| <u>UN CADRE EDUCATION AUX MÉDIAS : L'OPÉRATION « OUVRIR MON QUOTIDIEN NUMÉRIQUE » ENTRE DANS SA DERNIÈRE PHASE DE TEST AVANT GÉNÉRALISATION.....</u> | <u>3</u> |
| <u>LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES AUGMENTE LES AIDES AU CINEMA ET A LA CREATION AUDIOVISUELLE.....</u> | <u>4</u> |
| <u>CONTACTS PRESSE.....</u> | <u>6</u> |

Un cadre Education aux médias : l'opération « Ouvrir mon quotidien numérique » entre dans sa dernière phase de test avant généralisation

A l'initiative de la Ministre des Médias Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de prolonger d'une année la phase-test de l'opération « Ouvrir mon quotidien numérique » avant de l'intégrer, dès la prochaine année scolaire, à l'action générale « Ouvrir mon quotidien ».

L'opération « Ouvrir mon quotidien » (OMQ), organisée depuis 20 ans par les éditeurs de presse quotidienne, permet à des élèves de se familiariser gratuitement à la lecture de journaux papiers. À la suite des évolutions technologiques, un projet pilote a été lancé, dès l'année scolaire 2021-2022, afin de mettre les versions numériques des quotidiens à disposition des élèves.

Au vu du succès rencontré par cette opération qui a touché plus de 11.000 jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, une troisième phase sera mise en place sur l'année scolaire 2023-2024, en vue de consolider le format et d'améliorer quelques points comme l'exploitation pédagogique et l'ouverture vers d'autres titres médiatiques.

Cette dernière phase permettra à l'opérateur (lapresse.be) de préparer au mieux une intégration de l'opération OMQ numérique de façon conjointe avec OMQ pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'envisagé dans la révision du décret relatif à l'éducation aux médias, qui prévoit la consolidation et la pérennisation du dispositif.

« L'éducation aux médias est essentielle aujourd'hui afin d'outiller chacune et chacun face aux multiples informations auxquelles nous sommes confrontés chaque jour, notamment en ligne. Nous avons donc décidé de poursuivre cette opération durant cette année scolaire 2023-2024, avant d'intégrer définitivement le numérique à l'action d'éducation aux médias « Ouvrir mon quotidien » dès la prochaine année scolaire », indique la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 473 27 14 79

La Fédération Wallonie-Bruxelles augmente les aides au cinéma et à la création audiovisuelle

A l'initiative de la Ministre des Médias Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un avant-projet de décret visant à actualiser et à renforcer le soutien à la promotion et à la diffusion des productions audiovisuelles. Outre une hausse du montant des aides, de nouvelles initiatives pour des tournages plus durables et porteurs de plus d'égalité entre les femmes et les hommes sont également mises en place.

Ces nouveaux dispositifs sont, entre autres, rendus possibles grâce au renforcement du budget du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) via la dotation annuelle et par les contributions obligatoires des éditeurs et distributeurs de services médias audiovisuels, dont l'augmentation du taux vient d'être adoptée au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur proposition de la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

En matière de promotion et de diffusion tout d'abord, une réflexion a été menée avec le **secteur afin d'adapter et de renforcer les dispositifs d'aide existants** pour qu'ils répondent mieux à l'évolution des pratiques de diffusion et de promotion des films ces dernières années.

Parmi les modifications qui seront adoptées (en 2024), citons :

- L'aide à l'organisation d'événements en salle lors du lancement d'un film passera de 4.000 à 7.000 euros et la durée pour atteindre les 10 événements en salle sera prolongée de 6 à 10 mois.
- L'aide à la sortie en salle augmentera pour atteindre de 10.000 à 12.500 euros pour un producteur, de 20.000 à 25.000 euros pour un distributeur. Elle sera également renforcée pour les courts-métrages et une valorisation de la stratégie de sortie des films belges francophones en Flandre sera instaurée.
- La modification de l'appellation de « l'avance d'aide à la promotion » en « aide anticipée à la promotion » afin que cette aide soit mieux identifiée par les bénéficiaires potentiels. Cette aide sera également augmentée pour passer de 1.000 à 1.500 euros.

Par ailleurs, le **soutien à des tournages de films plus durables et plus respectueux de l'égalité entre les femmes et les hommes est renforcé** pour les films d'initiative belge francophone.

Désormais, une « **fiche durabilité** » devra accompagner tous les projets déposés. Celle-ci s'inspire notamment de celle désormais obligatoire pour les fonds régionaux et devra présenter les réflexions de la production en termes de durabilité et de diminution de l'impact environnemental. L'objectif est d'inciter à cette réflexion sur les pistes pour limiter l'impact énergétique des tournages dès l'entame du projet, dès le dépôt d'un dossier.

De plus, un « bonus durabilité » pour soutenir la mise en place de mesures visant à réduire l’empreinte écologique des tournages pourra à l’avenir être octroyé par le gouvernement (le montant de ce bonus n’a pas encore été déterminé). En matière de mesures de soutien à l’égalité entre les femmes et les hommes, un « bonus égalité » pourra être également mis en place par le gouvernement pour les productions audiovisuelles d’initiative belge francophone.

« Toujours mieux soutenir nos films, nos courts-métrages, nos documentaires, et mieux coller aux réalités de terrain et aux enjeux actuels, c’est l’objectif de ce nouveau projet de décret adopté par le gouvernement. En tant qu’écologiste, il me tenait particulièrement à cœur d’accompagner toujours plus le secteur audiovisuel dans une réflexion pour des tournages plus durables, plus respectueux de notre planète, et où l’impact énergétique est pris en compte dès le lancement du projet », souligne la Ministre des Médias et de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Johanne Moyart, Porte-parole de Françoise BERTIEAUX

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

johanne.moyart@gov.cfwb.be

+32 477 50 65 67

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75